



Arnaque cheque sans provision

Par **totof72400**, le **26/01/2011** à **02:13**

Bonjour,

J'ai acheté des meubles a une personne qui a fait des chèques sans provision(75) pour 40000 euro .

J'ai pris un canapé,une tv,un ordinateur portable et une table basse a moitié prix du neuf avec facture et au moment de l'achat , je ne savais pas que c'était une escrocrie certifié par vendeur.

La gendarmerie ma convoqué comme un voleur et m'accuse de recelle et m'a saisie tout. Ayant fait profiter une amie , elle a acheter un ordinateur portable pour 400 euro .Elle est accusé de recel après avoir été saisie et moi de complice alors que je n'ai percu aucune commission ou autres.

Ce faire rembourser , on oublie tout de suite , la personne n'est pas solvable et on va passer en jugement comme des complices de cette arnaque alors que je m'estime laizé.

Pourriez vous m'aider , je suis degouter de voir la tournur des évènement.

Merci d'avance

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **10:11**

Prenez un avocat qui plaidera votre bonne foi.

Il doit quand même y avoir d'autres éléments que vous ne dites pas pour que la qualification de recel soit retenue.